



Des maires unis pour la forêt et le bois local

COMMUNIQUE DE PRESSE
JUN 2023

L'Assemblée générale des Communes forestières aura pour thème la gestion forestière

Afin de revenir sur cette année 2022 qui fut riche en évènements concernant la forêt et le bois, l'association des Communes forestières de Vaucluse convie élus et personnalités à leur Assemblée générale.

La gestion durable des espaces forestiers représente un enjeu fort dans le Vaucluse. En tant que propriétaire de forêt communale et aménageur du territoire, les communes sont responsables de la pérennité des peuplements forestiers communaux et peuvent agir pour définir une stratégie pour le foncier forestier en investissant en forêt. La maîtrise du foncier est, en effet, un axe majeur pour répondre aux enjeux de gestion et de réduction des risques.

A travers nos formations dispensées tout au long de l'année, nos rendez-vous en commune ou sur le stand du Salon des Maires départemental et national, nous avons rappelé l'intérêt primordial pour les collectivités de s'engager dans une gestion durable de leur forêt.

A l'heure où les Communes forestières et l'ONF renouvellent leur convention de partenariat, fixant des actions communes pour la gestion durable de la forêt publique, l'Assemblée générale retracera, à travers de nombreux retours d'expériences, les actions des communes mises en place pour lutter efficacement contre le changement climatique.



8 juin 2023
de 14h à 16h30



Sault, salle
polyvalente (à côté
de la gendarmerie)

Les grands principes de la convention Communes forestières – ONF :

1. Le respect du rôle de l'élu comme décideur de la gestion de sa forêt et de son territoire.
2. La précision des critères d'application de parcelles forestières au régime forestier, en veillant au maintien d'un parallélisme avec les critères de distraction.
3. L'évolution du processus d'élaboration et le contenu des aménagements forestiers.
4. Le déploiement conjoint d'actions pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique.
5. La définition d'une stratégie de commercialisation des bois des collectivités, garante d'une valorisation optimale des produits de la sylviculture.
6. Le développement des contrats afin de conforter l'approvisionnement des entreprises locales et d'accroître la valeur ajoutée dans les territoires.





Le réseau des Communes forestières est au service des élus et des acteurs forestiers. Il œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.

Voir le site internet www.communesforestieres-paca.org

Contact presse : Laura CHANTOIN : 07 57 08 16 22 - laura.chantoin@communesforestieres.org

